



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

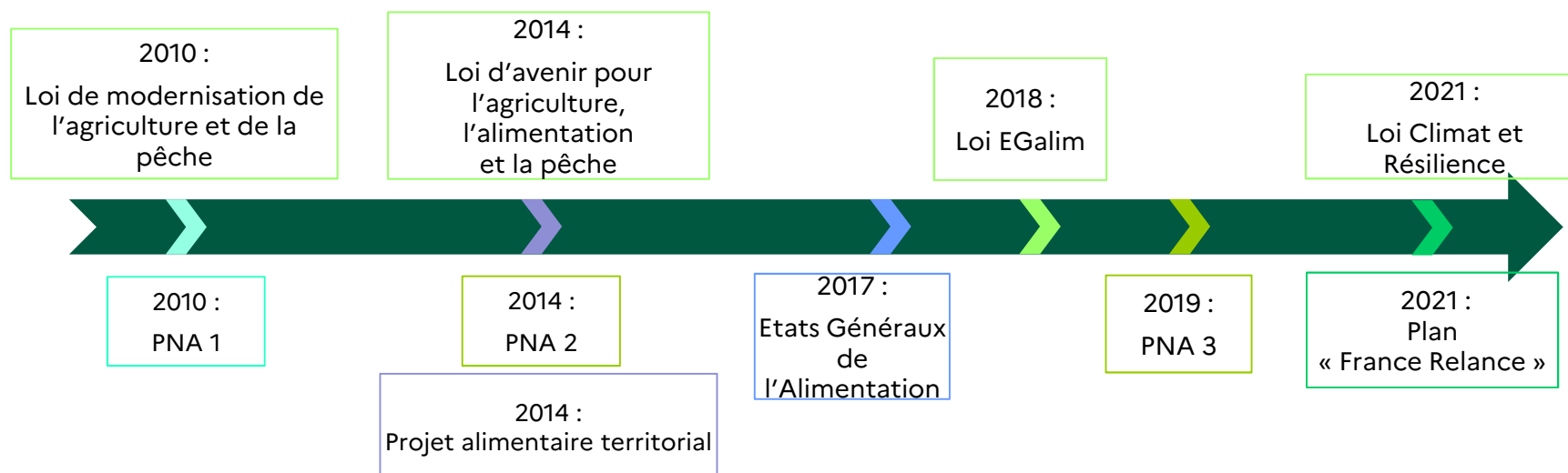
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les projets alimentaires territoriaux (PAT)

**Outils de la mise en œuvre de la politique de
l'alimentation dans les territoires**

DGAL

Quelques éléments de contexte



Des évolutions récentes



Crise sanitaire Covid-19 : rôle des PAT pour l'approvisionnement de proximité et l'accès des publics sensibles



Mesure du Plan de relance dédiée aux PAT



Nouveau dispositif de reconnaissance des PAT par le MAA



Nouvelles dispositions introduites par la loi Climat

Le PAT, un outil de politique publique durablement ancré

(articles L. 1 et L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime)

- C'est un **projet collectif et systémique** visant, sur un territoire, à :
 - rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile,
 - mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.
- Le PAT répond aux enjeux **d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé**, et peut revêtir une dimension économique, environnementale et/ou sociale.
- Le contexte de crise lié à la covid-19 a mis en évidence que les PAT sont des instruments clefs pour développer **la résilience alimentaire des territoires**

Le plan « France Relance » : un accélérateur pour accompagner le déploiement des PAT



➤ Soutien aux PAT avec une enveloppe de 80 M€ :

- **3 M€** initialement + **4,8 M€** pour abonder l'AAP PNA et soutenir l'émergence de PAT- Volet A
- **77 M€** pour accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles de PAT labellisés² - Volet B

➤ Volet A : soutien à l'émergence de nouveaux PAT

- Appel à projets national PNA (MAA, ADEME et MSS (ministère des solidarités et de la santé)) avec une enveloppe augmentée cette année : **12,7 M€ dont 7,8 M€ du PdR contre 1 M€ en 2020**
- **151 PAT** lauréats

➤ Volet B : soutien aux investissements matériels et immatériels constitutifs d'un PAT

- Dans le cadre d'un PAT labellisé² ou en cours de labellisation
- Mesure territorialisée, intégrée au CPER / CCT (contrat plan Etat- Région ; contrat Collectivité territoriale). Dans chaque région :
 - Une enveloppe régionale est déléguée ;
 - **A fin décembre 2021 : plus de 630 projets acceptés / 94% des crédits engagés**

L'Appui du MAA via l'appel à projets annuel du Programme national pour l'alimentation (AAP PNA)

- Depuis 2014 : Appel à projets national annuel avec le soutien financier du MAA, de l'ADEME et du MSS (ministère des solidarités et de la santé)
- Depuis 2016 l'appel à projets national du PNA comporte un volet spécifique pour favoriser l'émergence de nouveaux PAT afin de :
- Lors de l'AAP du PNA 2021, **151 nouveaux PAT** ont été lauréats grâce à une enveloppe globale très importante (12,7 M€) due à l'abondement du plan « France Relance »

Pour l'édition 2022:

- **Retour à une enveloppe globale « habituelle » : 1,8 M€** (1,150 M€ MAA, 450 k€ ADEME, 200 k€ MSS)
- Maintien du plafond de subvention à **100 000 € par PAT (sur 3 ans)**
- La labellisation de niveau 1 est un critère d'éligibilité
- 25 PAT lauréats

L'appui du MAA via le dispositif de reconnaissance des PAT



- Objectifs de la reconnaissance officielle (ou **labellisation**) mis en place en 2017 :
 - Identifier, rendre visibles les PAT s'inscrivant dans l'esprit de la loi et du plan « France Relance »
 - Valoriser les PAT auprès du public et des partenaires potentiels

- Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet :
 - **niveau 1 : projets émergents.** Attribution pour une période de 3 ans (non renouvelable, passage ensuite en niveau 2).
 - **niveau 2 : projets opérationnels** dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'un plan d'actions, piloté par une instance de gouvernance établie. Attribution pour une période de 5 ans (renouvelable).

- Droit d'usage du logo et de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture »

Objectif :

**Au moins 1 PAT reconnu
par département en 2023**

Situation 1^{er} avril 2022 :

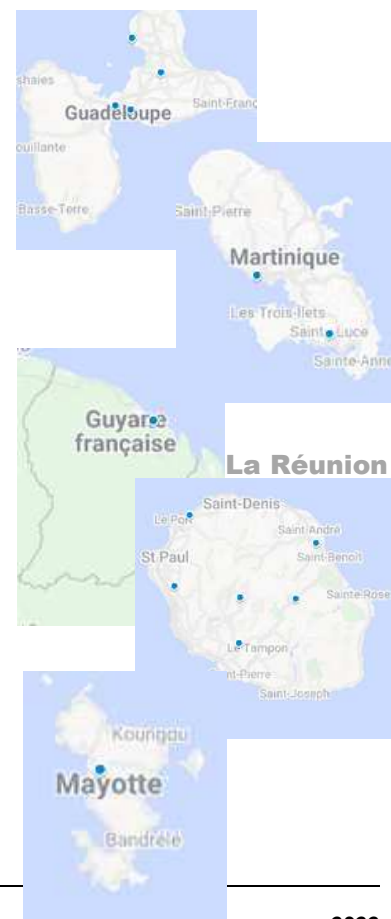
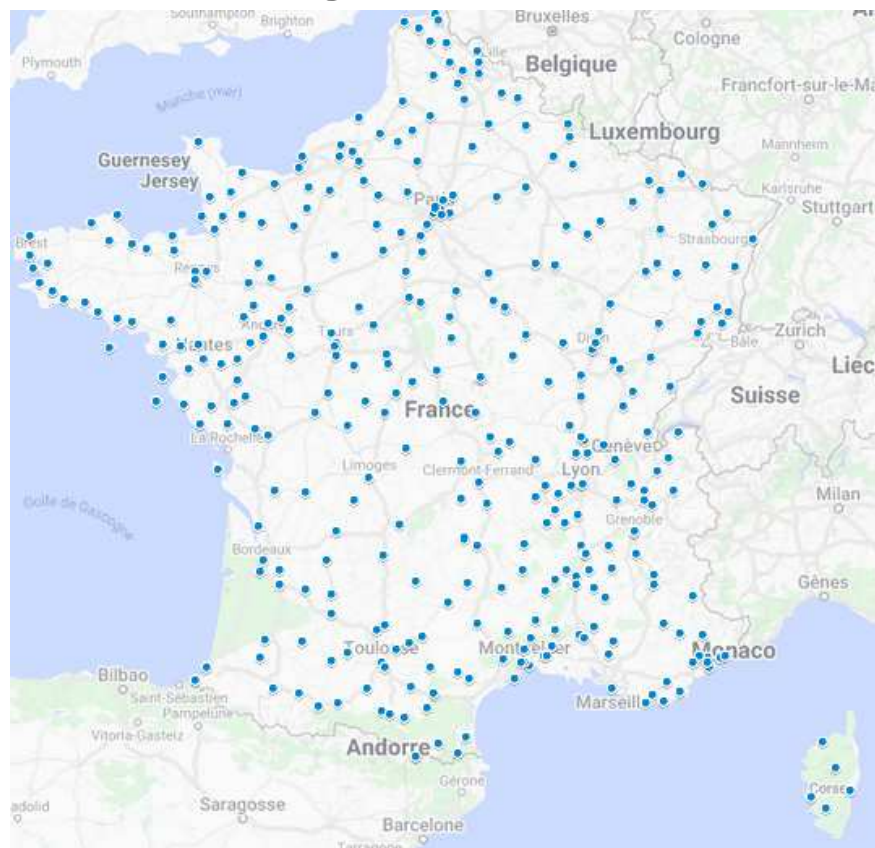
373 PAT labellisés avec une
hausse en 2021 grâce au plan
de relance

*(326 niveau 1, 43 niveau 2, 4 sans
niveaux)*

L'objectif ci-dessus est
presque atteint : **97%**

*Un seul département sans PAT :
Hauts de Seine*

Un changement d'échelle



Un dispositif à consolider

- **Les apports de la loi Climat et résilience** (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets : article 266 modifiant notamment l'article L111-2-2 du CRPM)
 - De nouveaux objectifs assignés aux PAT
 - Participer au développement de la certification environnementale ; le porteur du PAT peut engager une démarche collective de certification environnementale
 - Favoriser la résilience économique et environnementale des filières territoriales
 - Contribuer à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale
 - Prendre en compte la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat
 - Dans les espaces densément peuplés, participer au renforcement de l'autonomie alimentaire locale et concourir au développement de l'agriculture urbaine
 - Un dispositif d'accompagnement confirmé par la loi
 - Un réseau national des projets alimentaires territoriaux suit le déploiement des PAT, met en avant les bonnes pratiques et construit des outils méthodologiques au services des collectivités territoriales
 - L'objectif national du PNA 3 repris par la loi :
 - Au plus tard le 1er janvier 2023, l'État veille à ce que soit déployé au moins un projet alimentaire territorial par département

Un dispositif à consolider

➤ Des besoins d'accompagnement croissants

- Animation au sein des PAT
- Animation du dispositif, partage d'expériences et de bonnes pratiques
- Suivi des projets engagés : majorité des PAT labellisés au niveau 1 doivent pouvoir évoluer pour atteindre le niveau 2
- Développement de nouveaux outils : pour le diagnostic territorial, pour mutualiser les données...
- Accompagnement financier et articulation avec les dispositifs financiers existants
- Evaluation : impact des PAT sur les territoires / évaluation du dispositif
- Mise en visibilité, rendre compte / orientation des politiques publiques

Un dispositif à consolider

➤ Des travaux existants ou en cours

- Le RnPAT : banque de données, PATnorama, EvalPAT, organisation de rencontres nationales



- Des réseaux régionaux des PAT, par exemple :



- Mission gouvernementale



- De premières réflexions en interministériel pour une « gouvernance nationale »